

notice exposera qu'en vertu du dit writ, il a
 saisi tous les biens meubles des dites per-
 sonne ou personnes en fuite ou cachées,
 et qu'à moins que les dites personne ou per- 5
 sonnes ainsi en fuite ou cachées (en les dési-
 gnant par leur nom) ne reviennent dans les
 limites de la juridiction de la cour de laquelle
 le dit writ a été émané, et ne donnent cau-
 tion à l'action, ou ne fassent en sorte que la
 réclamation ou les réclamations de tel 10
 demandeur ou tels demandeurs (en les
 désignant par leur nom) soient déchargées
 dans le délai de trois mois de calendrier
 après la date de la dite notice publique (à
 compter du premier jour de la publication 15
 d'icelle dans la Gazette du Canada) tous ses
 ou leurs biens meubles ou immeubles, ou
 autant d'iceux qu'il sera nécessaire, seront
 responsables pour le paiement et satisfaction
 de la réclamation ou des réclamations de tel 20
 demandeur ou tels demandeurs, aussi bien
 que pour le paiement ou satisfaction de la
 réclamation ou des réclamations de tel autre
 demandeur ou tels autres demandeurs qui 25
 auront fait ou feront des procédures contre
 les biens et effets de tel débiteur ou tels
 débiteurs en fuite ou cachés, dans les douze
 mois de la date de l'émanation du premier
 ordre de saisie-arrêt; et telle notice et signi-
 fication d'une copie d'icelui faite ou donnée 30
 séparément et respectivement au débiteur
 ou aux débiteurs de tous tels débiteur ou
 débiteurs en fuite ou cachés, tel que pres-
 crit par la neuvième section de l'acte ci-
 dessus mentionné, vaudront et seront suffi- 35
 santes et effectives à toutes fins et inten-
 tions quelconques, au profit de tous et chacun
 le demandeur ou les demandeurs dénommés
 en tel ordre ou en tels ordres de saisie-arrêt
 qui seront émanés dans les douze mois de 40
 la date de l'émanation de la première saisie-
 arrêt contre les biens et effets du dit débiteur
 ou des dits débiteurs en fuite ou cachés; et
 il pourra être procédé sur tout tel writ de
 saisie-arrêt subséquent sans qu'il soit besoin 45
 de telles notices préalables ou d'aucune